

La gazette des marchés publics

Construire les services publics pourrait être la meilleure façon de faire l'histoire sans avoir besoin d'un fusil ou d'être président (D. Wynot).

Numéro 7

Éditorial

Pour financer leurs projets culturels, les collectivités françaises se tournent peu à peu vers le mécénat.

Une diversification des ressources devient nécessaire en cette période de baisse des dotations. Ainsi des projets injouable financièrement avec les montages financiers traditionnels nécessitent de trouver d'autres ressources dont le mécénat d'entreprise.

Ces dernières années, le mécénat d'entreprise représente environ 350 millions d'euros alors que le montant de l'ensemble des aides publiques (État, collectivités) en faveur de la culture est de l'ordre d'une dizaine de milliards d'euros.

Dans le même temps le mécénat privé aux Etats Unis représente environ 12 milliards d'euros, il est vrai que l'incitation fiscale est significative avec une réduction d'impôt de 60 % du montant du versement, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires

A quand une véritable stratégie de mécénat en France ?

L'équipe de La Gazette des Marchés Publics



Sommaire

| | |
|---------------------------------------------------|--------|
| Éditorial | Page 1 |
| Quelques brèves | Page 2 |
| Les news des marchés publics | Page 3 |
| Chronologie des procédures d'appel d'offres | Page 4 |
| Organisez votre archivage électronique | Page 4 |

N'hésitez pas à visiter le site de La Gazette des Marchés Publics (www.lagazettedesmarchespublics.fr), vous y trouverez de nombreuses informations sur le monde de la commande publique.

Quelques brèves

(Suite de la colonne 1)

Rubrique rédigée en collaboration avec notre partenaire E-Jal, nous mettons ici à votre disposition diverses informations dont certaines, nous l'espérons, vous feront sourire.

Les collectivités au régime sec ...

Suite à l'annonce du gel des dotations de l'Etat sur trois ans, les collectivités se retrouvent dans l'obligation de faire des choix draconiens et, surtout, de tailler dans un certain nombre de dépenses avec les importantes conséquences que cela pourra avoir à terme ...

Ainsi les régions vont devoir différer la modernisation des équipements pour les lycées, retarder les investissements pour les industries et ceux destinés à la formation professionnelle.

Pour les mêmes raisons, les départements devront réduire l'aide aux quelques 20 000 communes rurales.

C'est une nouvelle période de 'vaches maigres' qui s'annonce ainsi pour les régions, les départements et les communes !

Dépendance, le 'cinquième risque' de la protection sociale à côté des branches maladie, vieillesse, famille et accidents du travail

La dépendance en chiffres : Personnes âgées de plus de 75 ans, 12% environ en 2030 contre moins de 9% aujourd'hui.

Par ailleurs, le nombre de bénéficiaire de l'APA a doublé de 2002 à 2009.

Enfin le coût de la dépendance a été estimé à plus de 22 milliards d'euros pour la seule année 2009.

Google Street View mal vu aux Pays-Bas

La justice néerlandaise exige que Google avertisse les habitants des données et informations capturées et de proposer un système permettant à chacun de demander le retrait de ces informations !

Cela représente un tel travail qu'il est fortement probable que, au vu du montant de l'amende (un million d'euros), le service Google Street View soit réduit à sa plus simple expression aux Pays Bas, voire soit purement et simplement suspendu.

(la suite en colonne 2)

Les données publiques sont gratuites par défaut

Un décret publié en mai stipule que la réutilisation des données publiques des administrations de l'État est désormais gratuite, sauf exceptions qui devront faire l'objet d'une demande.

Ces données seront accessibles à partir du portail Data.gouv.com qui devrait être ouvert à tous très prochainement.

Suite des déboires de Google Street View en Allemagne ...

Avec la procédure de demande de floutage des habitations dans Google Street View en Allemagne, ce sont quelques 244 237 demandes qui ont été traitées ...

Ce problème réglé, Google espérait donc maintenant pouvoir véritablement démarrer ce service dans le pays mais c'était sans compter sur de nouvelles actions en justice ...

Conséquence, Google Street View stoppe toute nouvelle acquisition d'informations et d'images à la grande joie d'une majorité d'allemand.

C'est ainsi que trop de procès ont eu raison des ambitions de Google Street View outre-Rhin ...

Les suisses maintenant ...

Quasiment pas une semaine ne s'écoule sans qu'on parle de Google Street View dans la rubrique juridique...

C'est maintenant la Suisse qui demande à Google que tous les visages et plaques d'immatriculation de voitures soient obligatoirement floutés dans les photos panoramiques et ce, même si le personnel de Google doit effectuer ce travail à la main ...

La France et aussi la Corée du Sud ...

En France comme en Corée du Sud, des enquêtes de la Police ont démontré qu'un grand nombre de données personnelles étaient enregistrées par les 'Google cars' lorsqu'elles de promènent dans les rues en enregistrant images et données diverses.

Des poursuites judiciaires devraient suivre prochainement sans que Google ne se soit prononcé à ce sujet.

Affaires à suivre donc ...

D'autres informations sont accessibles à partir du site : www.lagazettedesmarchespublics.fr

Rubrique rédigée en collaboration avec notre partenaire E-Jal, nous mettons ici à votre disposition diverses informations ainsi que les liens internet vous permettant d'en savoir plus.

(Suite de la colonne 1)

Le logiciel libre est malmené dans les Marchés Publics Informatiques

L'APRIL (Association des Utilisateurs et des Producteurs de Logiciels Libres) appelle les acheteurs publics à un plus grand respect des règles de marchés publics, notamment dans le cadre des marchés publics informatiques. L'association constate que dans la plupart des cas de marchés publics informatiques, l'acheteur mentionne certaines technologies alors que cela est totalement interdit ... [>> en savoir plus.](#)

François Fillon repousse le délai de l'intercommunalité

Le Premier ministre a entendu l'appel des élus locaux en faveur d'un report de la date butoir pour l'adoption de la nouvelle carte de l'intercommunalité ... [>> en savoir plus.](#)

Marchés publics, nouvelles obligations depuis le 1er janvier 2012

Depuis le premier janvier 2012, pour les marchés publics dont le seuil est supérieur à 90 000 euros HT, les acheteurs publics ont l'obligation de pouvoir recevoir les offres et/ou les réponses transmises par voie électronique. Ainsi tous les acheteurs publics doivent utiliser les services d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics non seulement pour publier de façon électronique mais encore ... [>> en savoir plus.](#)

Signature électronique et règlement de consultation

Une signature électronique remplissant les conditions de l'article 1316 du code civil peut-elle être rejetée au regard du règlement de consultation ?

Telle est la question qui a été posé au Tribunal Administratif de Bordeaux dans le cadre de l'affaire B.BRAUN Médical / CHU de Bordeaux ... [>> en savoir plus.](#)

(la suite en colonne 2)

Le seuil de 4000 euros a été relevé

Le nouveau le seuil sous lequel les marchés publics peuvent être passés sans mise en concurrence est relevé à 15 000 euros.

En effet, le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics est paru au Journal officiel du 11 décembre 2011, il relève le seuil de dispense de procédure à 15 000 euros hors taxes des personnes soumises aux première et troisième parties du code ... [>> en savoir plus.](#)

Création du Fonds de péréquation intercommunal et communal, alimenté par les communes les plus riches au bénéfice des plus pauvres

Sous la pression de l'Association des Maires de France et des élus locaux, la création du fond de péréquation intercommunal et communal, alimenté par les communes les plus riches au bénéfice des plus pauvres a été voté.

Après d'âpres tractations, le Sénat a ainsi renoncé à différer d'un an la création du fond de péréquation intercommunal et communal, solution de redistribution des ressources entre communes ... [>> en savoir plus.](#)

Mettre de l'ordre dans le maquis des normes pour alléger les coûts pesant sur les collectivités territoriales

Exponentiel, instable, obscur, l'édifice normatif est devenu au fil des ans un véritable engrenage pour les collectivités territoriales. Alors qu'il devrait favoriser la culture de projets et soutenir les initiatives locales, il apparaît comme un frein à la compétitivité, une source de complexité voire une perte de temps ... [>> en savoir plus.](#)

Une municipalité ne peut réglementer l'implantation d'antennes pour la téléphonie mobile

Le Conseil d'État a récemment jugé que le maire ne peut réglementer l'implantation d'antennes de téléphonie en rappelant que seules les autorités désignées par la loi pouvaient le faire, en l'occurrence l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) ... [>> en savoir plus.](#)

Pour accéder à d'autres informations, [cliquez ici](#)

Rappel de quelques notions : Chronologie des procédures d'appel d'offres

Vous trouverez ci-après et dans les futurs numéros de la gazette des marchés publics, une rapide présentation de la chronologie de certaines procédures d'appels d'offres.

*Aujourd'hui nous vous présentons : **la chronologie d'une procédures d'appels d'offre ouvert***

En amont

Définition des besoins ;

Établissement du dossier de consultation des entreprises (DCE).

Publication & réception

Envoi à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence ;

Retrait sur place ou envoi du dossier de consultation aux candidats qui en ont fait la demande ;

Réception des plis des candidats et enregistrement au registre des dépôts.

Contrôle de validité des candidatures et des offres

Ouverture des premières enveloppes (candidatures) par la PRM ;

Demandes éventuelles d'éléments manquants dans les dossiers des candidats ;

Élimination des candidats n'ayant pas les qualités ou les capacités suffisantes (irrecevabilité) ;

Information vers les candidats éliminés ;

Ouverture par la CAO des offres des candidats recevables et examen de la conformité ;

Élimination par la CAO des offres non conformes ;

Demande éventuelle vers les soumissionnaires pour compléter ou préciser leur offre.

Attribution

Avis de la CAO sur le classement des offres et sur le choix ;

Attribution du marché (ou des lots du marché) ;

Demande des documents fiscaux et sociaux au(x) candidat(s) ne les ayant pas remis ;

Notification du rejet de leurs offres aux entreprises non retenues ;

Mises au point éventuelle avec le(s) futur(s) attributaire(s) ;

Signature du(des) marché(s) ;

Envoi du(des) marché(s) au contrôle de légalité ;

Notification du(des) marché(s) au(x) titulaire(s) ;

Envoi à la publication de l'avis d'attribution.

L'article du mois : Organiser son archivage électronique

La reconnaissance par la loi de l'original électronique pose clairement la question de sa conservation dans le temps tout en garantissant sa valeur probante. La solution la plus simple est d'utiliser un coffre-fort électronique. En effet celui-ci permet de répondre aux exigences légales et réglementaires en amont et en aval et de garantir, dans la durée, l'intégrité, la sécurité, la confidentialité, la traçabilité et la réversibilité des documents archivés électroniquement.

Longue vie aux archives

La durée de conservation de certaines archives pouvant atteindre plusieurs dizaines d'années, on peut craindre que cette durée dépasse la durée de vie des applications de lecture comme celle des supports de stockage. Il est donc nécessaire d'étudier très en amont ... [>> Suite de l'article](#)

N'hésitez pas à visiter le site de La Gazette des Marchés Publics (www.lagazettedesmarchespublics.fr), vous y trouverez de nombreuses informations sur le monde de la commande publique.